

BRANGUES  
CONSEIL MUNICIPAL.

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2016.

**Par convocation en date du 28 mars 2016**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

**Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire**

**Nombre de votants : 14**

**Conseillers présents :**

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Mireille CONTE, Sylvain GRANGER, Alix LARCHEY, Nadège MICHOD, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Robert PYOT, Geneviève TRICHON,

**Absents/Excusés :** Eléonore CHARREL, Catherine PIVOT.

**Pouvoir** de Catherine PIVOT à Mireille CONTE.

Le maire ouvre la séance à 19 H.45.

Secrétaire de séance : Geneviève TRICHON .

Le maire fait l'appel des conseillers municipaux ainsi que des membres du Conseil Municipal des Enfants.

#### **1- Présentation du projet de sécurisation routière du Conseil Municipal des Enfants.**

Le maire rappelle les prérogatives du Conseil Municipal des Enfants qui ont constitué 4 groupes de travail :

- Commission Environnement : nettoyage de printemps, opération 'plus d'arbres plus de vie'
- Commission Animation : organisation de la participation aux cérémonies officielles
- Commission scolaire : amélioration des conditions d'accueil en classe et du mieux vivre ensemble par la médiation
- Commission Sécurité Routière : projet visant à sécuriser le déplacement de tous les usagers sur la chaussée.

Dans le cadre de cette dernière commission, le CME présente le projet qui a constitué le travail de la 3<sup>o</sup> période des TAP.

Le maire donne la parole au responsable de la Commission Sécurité Routière.

- Arthur PERRIER LAGOUTTE explique comment la commission a travaillé : recherche des emplacements dangereux, quartier par quartier, rencontre et échanges avec le lieutenant de gendarmerie, élaboration de propositions.
- Les enfants présentent la situation de chacun des emplacements identifiés.

\* Arthur PERRIER LAGOUTTE : A l'intersection des rues au niveau du four du Pavé, les enfants proposaient un sens unique comme dans un giratoire mais le lieutenant a dit que ce n'était pas une bonne idée.

\* Ambre RIVAL : A l'intersection rue de la Verratière / Rue des Martins, la visibilité n'est pas bonne. A la sortie du lotissement du Bourg, il y a danger à déboucher sur la route du Bouchage mais ce n'est pas une priorité ...Faudrait-il un panneau spécial ?

\* Mesokee FAVRE : sur la route de Pierre Brune, il faudrait inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Au carrefour route de la Beauce / Route de Tours, il faudrait un 'cédez le passage' qui donne la priorité à ceux qui viennent de Tours.

\* Alexandre GRANGER : Au carrefour Rue du Prieuré / Route de Tours, la route est étroite ; il faudrait signaler le danger et délimiter les voies.

Au carrefour Rue du Prieuré / Route de la Garenne, il y a parfois des voitures en stationnement sur la chaussée, d'où la difficulté pour le passage du car scolaire ; il faudrait alerter les résidents sur ce point.

\* Louise BOURGEY : Sur la rue de Brioux, au virage devant chez DREVON, la visibilité n'est pas bonne et il y a parfois des voitures en stationnement, ce qui présente un danger.

\* Jérémy BUDACI : Au niveau de la rue du Village, il faudrait que les voitures ralentissent. Sur la Place Paul Claudel, le stationnement est difficile, parfois anarchique et gênant.

\* Dorian BICHET : Au croisement chemin du Gippet / rue de la Verratière, le chemin est étroit, il faut s'avancer pour voir venir la circulation et en ce moment il y a de nombreux passages de camions.

Le maire reprend la parole pour prendre acte de l'étude et des propositions du CME.

Il donne des informations sur l'historique de la construction des routes en France : les grandes voies d'abord, les départementales construites à l'époque de Napoléon pour les chars, leur élargissement ensuite pour les voitures . mais au cœur des villages, c'est impossible d'élargir les voies.

Que faire chez nous pour retrouver des espaces piétons ?

Le maire a plein droit sur les chemins vicinaux mais pas sur les départementales. Pour y créer un cheminement doux pour les piétons, il faut respecter un code spécifique qui interdit certains panneaux et obtenir de nombreuses autorisations pour toutes modifications. Ainsi le dossier en cours pour aménager les entrées du village a été commencé il y a 9 ans.

Après quelques échanges concernant la rue du Bourg, le maire dit que la commission municipale 'Sécurité' sera saisie des propositions du CME ; les deux commissions travailleront en concertation et seront aidées des conseils d'un technicien départemental. ; une prochaine réunion de travail sera programmée un mercredi après midi.

## **2- Vote du compte administratif 2015.**

Le maire rappelle que la commission 'Finances' s'est réunie plusieurs fois au cours de l'exercice pour examiner les comptes de la commune.

Le maire quitte la salle après avoir cédé la présidence au premier adjoint.

Christophe MASAT présente les comptes de dépenses de façon détaillée, explications à l'appui.

Au regard des recettes affectée au même exercice, il en ressort :

Pour la section 'investissements' : Recettes : 248 040, 88 € et Dépenses : 212 724,16 €  
TOTAL NET : un excédent de 35 316, 72 €

Pour la section 'fonctionnement' : Recettes : 399 702, 70 € et Dépenses : 386 398, 91 €  
TOTAL NET : un excédent de 13 303, 79 €

Le résultat positif additionné est donc de : 48 620, 51 €.

Pour l'année 2014, le résultat du compte administratif était un excédent de 16 944,24 €

Le Conseil Municipal après délibération sur le compte administratif de l'exercice 2015, Approuve à l'unanimité la présentation de ces comptes.

### **3- Vote du compte de gestion 2015.**

Le maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4- Affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016.**

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

\* Pour la section 'FONCTIONNEMENT', un excédent de : 52 241, 16 €

\* Pour la section 'INVESTISSEMENT', un excédent de 52 976, 53 €

- Pour la section d'INVESTISSEMENT, des restes à réaliser cumulés de 117 030,00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le résultat cumulé de la section d'investissement ne nécessite pas de couverture par le résultat de la section fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement reporté, le besoin de financement étant évalué, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté comme suit :

- Ligne RF002 : résultat de fonctionnement reporté pour 52 241,16 €.
- Ligne RI001 : excédent d'investissement reporté pour 52 976,53 €.

### **5- Débat d'orientation budgétaire.**

Le Maire signale que la dotation d'Etat est cette année est inférieure de 18°/° à celle de l'année 2015.

La diminution prévue est en moyenne de 15°/° pendant trois ans, bien que l'Etat s'engage à geler le montant des dotations jusqu'en 2019 à condition que la commune délibère sur un projet de fusion avant le 30 juin 2016.

Sur ce sujet, le maire dit souhaiter une rencontre à la Préfecture avec les communes de Le Bouchage et Saint Victor de Morestel.

En ce qui concerne le budget 2016, Le maire indique les orientations prises par la commission des finances et donne quelques explications :

\* Les recettes sont à réajuster en fonction des situations telles que le nombre d'enfants à la cantine ... On minore les recettes provenant des impôts, ne sachant pas si les bases changeront.

Les règles de compensation en provenance de l'intercommunalité ne changeront pas avant 2018.

Les recettes du chapitre 'Redevances' sont perçues directement par la commune.

Il est prudent de minorer celles qui sont attribuées par le fond départemental.

- Au chapitre des dépenses, le coût des frais scolaires sera en augmentation.

Explication est donnée sur la variation des frais de personnels non titulaires.

Les conseillers municipaux s'expriment sur les orientations présentées.

Le budget 2016 sera voté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **6- Assujettissement du nouveau commerce 'Epicerie' à la T.V.A.**

Le maire rappelle que la nouvelle épicerie liée au 'Branguignol' est ouverte depuis deux mois. La date de fin des travaux est celle du 22 décembre 2015.

Considérant que l'établissement nouvellement créé est productif de revenus pour la commune, par la perception des loyers, et qu'il ne peut donc, dans ces conditions, être éligible au dispositif FCTVA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour son établissement 'Epicerie'
- dit que cette option concerne toutes les opérations liées à la construction de ce nouvel établissement,
- dit que cette disposition prend effet à compter de la date de fin des travaux,
- charge le maire d'en informer l'administration fiscale.

Deux délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

## **7- Ouverture de crédits sur l'opération 'Epicerie' pour les derniers règlements.**

Le maire tire les conséquences de la délibération N°6 de ce jour : toutes les factures réglées de manière uniforme par un paiement TTC en 2015 doivent être annulées et mandatées de nouveau cette année en distinguant le montant HT et celui de la TVA. De ce fait, le montant TTC réglé pour l'opération 10005 « Commerce » s'élevant à :

38 088,44 € soit 31 740,37 HT, ce montant TTC doit sur le plan comptable faire l'objet d'un titre à l'article 2313 afin que le montant HT + TVA puisse à nouveau être mandaté au 2313, et récupérer ainsi 20°/° de TVA dès le second trimestre 2016.

Toutefois, ce mandat 2016 non prévu génère un manque de crédits budgétaires avant le vote du budget qu'il convient de solutionner.

Le maire propose d'augmenter le montant dévolu à l'opération 10005 de 21 000 €, ce qui permettra le règlement des dernières factures de l'épicerie.

Il rappelle que le règlement des 38 088,44 € a été réellement fait en 2015 aux entreprises et que le fait de réitérer les mandats pour le même montant constitue dans le budget une opération « blanche », puisque le même montant apparaît en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les crédits budgétaires de l'opération 10005 en dépenses de 21 000 € pour l'épicerie,
- Dit que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2016, au moment du vote.

## **8- Avis sur les travaux de confortement des digues par la CNR.**

D. LOUVET et G. SOTTIZON expliquent que le Rhône modifie son lit pour reprendre un tracé ancien ; un poteau d'alimentation électrique a déjà été bousculé.

Une enquête environnementale est en cours.

Après lecture de la note d'accompagnement du dossier d'exécution des travaux de confortement de la digue, le Maire propose de faire un courrier au préfet notant que le Conseil Municipal n'émet aucun avis sur les travaux mais souhaite attirer l'attention de la CNR sur une partie fragilisée du territoire de Brangues : 'l'île Gabrielle'.

Cette proposition recueille un avis favorable.

### **9- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur le Projet d'Espace Public Novateur.**

Le Maire expose : en ajoutant le coût de la réalisation des cheminements, les études complémentaires dues au classement de sismicité, le projet s'élève à 990 000 € H. T.

Il est souhaitable d'obtenir une prise en charge partielle du surcoût et pour cela faire une demande de subvention complémentaire.

Le Maire propose qu'un avenant soit porté à la présentation des comptes de prévision des coûts de la construction.

Après délibération, le Conseil

- approuve à l'unanimité des présents et représentés la validation de l'avant projet définitif modifiant le montant prévisionnel.
- Accepte à l'unanimité des présents et représentés l'avenant présenté par l'architecte.

**Le point 10 de l'ordre du jour** sera traité à une date ultérieure.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

\* Le maire propose d'étudier la possibilité de travailler en partenariat avec la commune du Bouchage, à l'entretien et l'exploitation de certaines parcelles à acquérir pour la commune de Brangues, jouxtant celles du Bouchage ; l'objectif étant d'exploiter cette zone humide commune en zone expérimentale.

L'agence de l'eau, pourrait subventionner à 80 % pour l'achat du foncier.

Georges SOTTIZON est chargé d'étudier les conditions de faisabilité.

- \* Sont également évoqués :
- l'étude de la location à nouveau de la salle de fêtes. **Germaine BUYRET et Mireille CONTE rencontreront les locataires des appartements au sujet des nuisances.**
  - la participation au Comice Agricole de la commune de Saint Victor. **Les élus souhaitent que le projet de création d'un char pour le corso fleuri en revienne à une association.**

Le Maire lève la séance à 22H. 50.

\*\*\*\*\*

